

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/2701  
14 juillet 1952  
ORIGINAL : FRANCAIS

Câblogramme en date du 12 juillet 1952 adressé au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil des Ministres et Ministre des affaires étrangères de la République populaire d'Albanie au sujet de la demande d'admission de l'Albanie.

Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie en tant que gouvernement d'un pays allié qui pendant la deuxième guerre mondiale a contribué à la victoire commune sur le fascisme inspiré par le désir du renforcement de la coopération internationale et par celui du rétablissement d'une paix durable depuis le mois de janvier 1946 a demandé à être admis comme Membre de l'Organisation des Nations Unies en soulignant qu'il accepte la Charte ainsi que les obligations qui découlent pour lui de ce fait le Gouvernement de la République populaire d'Albanie renouvelle encore une fois cette demande légitime du peuple albanais et en même temps il appuie entièrement la proposition du représentant permanent de l'Union soviétique auprès de l'Organisation des Nations Unies, Y. A. Malik, que le Conseil de sécurité recommande à l'Assemblée générale l'admission simultanée comme Membres de l'Organisation des Nations Unies des 14 Etats qui ont demandé à être admis et qui invite le Conseil de sécurité à prendre une décision dans ce sens.